

Caritas: combattre la pauvreté des familles monoparentales

Caritas a mandaté le Centre interdisciplinaire pour la recherche en études de genre (IZFG) de l'Université de Berne afin de réaliser une étude (en allemand) sur les familles monoparentales et la pauvreté en Suisse. Sur la base de cette étude, Caritas a publié une prise de position.

Situation des familles monoparentales

Beaucoup de familles monoparentales sont pauvres en dépit de l'exercice d'une activité rémunérée. Le taux de pauvreté parmi les personnes exerçant une activité rémunérée est de 3,5 %. S'agissant des familles monoparentales, ce taux est quatre fois plus élevé puisqu'il est de 12,7 %.

Les mères seules exercent plus souvent une activité rémunérée que les autres mères. Toutefois, 16% des mères seules sont touchées par le sous-emploi. Ces mères seules souhaiteraient augmenter leur temps de travail, mais elles ne le peuvent pas, car elles ne trouvent pas d'emploi adapté à leurs horaires familiaux.

Nécessité d'agir pour Caritas

Caritas indique qu'il y a nécessité d'agir notamment sur les points suivants:

- partage du déficit lorsqu'après une séparation ou un divorce le revenu ne suffit pas à couvrir les besoins des deux ménages.
- harmoniser les réglementations cantonales des avances sur contributions d'entretien.
- introduire des PC familles, pour les cantons qui n'en ont pas, en tenant compte de la situation spécifique des familles monoparentales.
- aide sociale et assurance-chômage: planifier précocement l'intégration professionnelle des parents seuls; formations continues ciblées; programmes de coaching pour les parents seuls sans emploi.
- offres de prise en charge extrafamiliale bon marché et faciles d'accès.
- logement: encourager des logements intergénérationnels, coopératifs et bon marché; pour éviter des changements non souhaités de logement, traiter les seuils de loyer de l'aide sociale de manière plus souple pour les familles monoparentales.
- améliorer l'information sur les possibilités financières auxquelles les parents seuls peuvent faire appel et sur les services de consultation
- égalité des chances des enfants: rendre systématique la formation continue pour ce qui concerne l'encouragement précoce notamment pour les mamans de jour; introduire si nécessaire des programmes de rattrapage et d'aides aux devoirs dans les écoles; soutien financier pour les activités scolaires; étendre l'offre en loisirs et vacances à petits prix pour les enfants.

Pour plus d'informations, voir notre rubrique Social >> Pauvreté >> [Lutte](#)

[contre la pauvreté](#)